

# Installation de chantier pour la construction de logements collectifs

Travaux réalisés par la société MOMSA CONSTRUCTION

Début des travaux

10/02/2022

Fin des travaux prévue

10/08/2023

N°3-5-7 Avenue Lamartine :

- vitesse limitée à 30km/h
- stationnement interdit dans la zone de travaux
- Neutralisation du stationnement sur 30 mètres linéaires du côté pair et impair